

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**Mairie de LA CHAISE-DIEU****Séance du 11 décembre 2023, au lieu habituel, à 20h00****Date de la convocation : 4 décembre 2023****Président de séance : M. André BRIVADIS, Maire****Nombre de conseillers**

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 12
- absents : 1

**Liste des membres :** M BRIVADIS André, Maire, M GIBERT Stéphane, M BLANCHEFORT Fabien, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, Adjoint, M. FAIVRE Thierry, M. MARION Olivier, M. VIALANEIX Bernard, Mme SCIORTINO Pascale, M. SPECCEL Gérard, M PHILBEE Paul,

**Procuration (s) :** M. PHILIPON Pierre donne procuration à M. FAIVRE Thierry**Absent :** M. WENGER Stéphane**Secrétaire de séance :** M GIBERT Stéphane**2023 – 86 Tarifs terrasses 2024**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide que les terrasses situées dans les rues de la commune seront autorisées du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, sous couvert de fournir à la mairie une attestation d'assurance.
- Une largeur libre de tout équipement de 120 cm devra être respectée entre la terrasse et la chaussée pour le passage des piétons.
- Elles seront payantes pour les mois de juillet et août à raison de 4 €/m<sup>2</sup>/mois, une fiche avec la surface occupée devra être retournée en mairie.
- Le tarif est fixé à 50 € par jour pour la location des terrasses journalières à l'occasion de manifestations importantes.
  - En dehors de la période du 1er mai au 31 octobre, les terrasses doivent être démontées et les trottoirs laissés libres de tout équipement.
  - Monsieur le Maire pourra néanmoins autoriser aux commerçants, ponctuellement et gratuitement à titre exceptionnel, l'utilisation des trottoirs.

Le Maire  
André BRIVADIS

Le secrétaire de séance



Nombre de votants		12
VOTE	ABSTENTIONS	1
	CONTRE	0
	POUR	11